

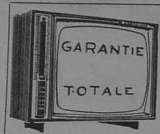
N. 2

# COULÉRON

LOIRE - ATLANTIQUE

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 1966



MAGASIN PILOTE **SCHNEIDER**

LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT

**PRIEUR**

TÉLÉPHONE 73-45-60

REPRISE TÉLÉVISEURS TOUTES MARQUES  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau - NANTES

## Cartes d'Identité

## et Passeports

Nous devons pouvoir, à tout moment, justifier de notre identité. Pour cela le procédé le plus simple est de posséder une Carte Nationale d'Identité. C'est elle, du reste, qui permet le passage des frontières (Suisse, Italie, Allemagne, Autriche, Benelux).

### QUE FAIRE POUR OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITÉ ?

Un imprimé de demande vous sera remis en Mairie. Vous devrez le retourner après l'avoir rempli, correctement, signé et y avoir apposé l'empreinte de votre index gauche.

- Vous aurez à joindre à cette demande les pièces suivantes :
- Trois photographies récentes et ressemblantes, sans retouche, de face, tête nue (3,5 x 4);
- Un timbre fiscal à 2,50 F à acheter au bureau de tabac;
- Les pièces d'Etat Civil à produire sont les suivantes :

#### HOMMES :

Extrait d'acte de naissance ou extrait d'acte de mariage du demandeur, ou livret de famille du demandeur ou des parents du demandeur.

#### FEMMES :

— **Célibataires :** Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date.

— **Femmes mariées ou divorcées :**

1° Extrait de naissance de moins de 3 mois de date ou livret de famille;

2° **En plus de cette pièce,** si l'union a été contractée antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1939, extrait de mariage de moins de trois mois de date.

#### — **Veuves :**

1° Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date mentionnant le mariage;

2° En plus de cette pièce, extrait de l'acte de décès du mari portant indication du mariage ou extrait d'acte de naissance du mari portant mention du mariage et du décès, ou livret de famille mentionnant le décès. Les extraits d'acte de naissance susvisés doivent porter indication de la filiation, conformément à l'article 57 du Code Civil, dernier alinéa.

Le livret de famille du demandeur, lorsqu'il est présenté à l'appui d'une demande de carte d'identité, doit avoir été établi postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1950.

### QUE FAIRE POUR OBTENIR UN PASSEPORT ?

Vous devez demander à la mairie un imprimé et le retourner correctement rempli et accompagné :

- de deux photographies récentes et ressemblantes, de face et sans chapeau (3,5 x 4);
- d'un timbre fiscal à 32 F à acheter au bureau de tabac ou, à défaut, au bureau de l'Enregistrement.

A l'appui de cette demande, l'intéressé devra présenter la Carte Nationale d'Identité dont il est possesseur et son livret de famille.

A défaut de Carte Nationale d'Identité, il devra fournir un extrait d'acte de naissance et, éventuellement, un extrait d'acte de mariage (femme mariée ou divorcée), un extrait d'acte de décès (veuve).

La demande présentée par un mineur devra être accompagnée d'une autorisation du représentant légal.

Les parents pourront demander que leurs enfants mineurs, jusqu'à 15 ans, figurent sur leur passeport. Ils devront produire deux photos pour les enfants de 7 à 15 ans.

Les demandes d'extrait d'acte de mariage doivent être adressées à la mairie du lieu de mariage, accompagnées d'un mandalattre de 1,80 F. — Les demandes d'extrait d'acte de naissance et de décès seront adressées à la mairie du lieu de naissance ou de décès, accompagnées d'un mandat de 1,30 F.

L'attention de nos concitoyens est appelée sur le fait que l'établissement des Cartes Nationales d'Identité et des passeports nécessite un délai de dix jours pour les cartes d'identité et vingt jours pour les passeports. Il leur est donc recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour présenter leur demande.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

**Ets Gilbert MAINGUY**

138, Rue de la Fontenelle-Beautour — VERTOU (L.-A.)  
Tél. NANTES 75-60-61 — 75-61-49

Lignes aériennes Basse et Haute Tension — Poteaux bois et béton armé —  
Canalisations souterraines — Eclairage Public — Poste de transformation —  
Équipements Industriels — Installations Habitations — Immeubles et Magasins —  
Services Dépannage et Entretien, etc.

Par l'intermédiaire du  
**Bulletin Officiel Municipal,**  
les annonceurs sont heureux de vous  
présenter leurs meilleurs vœux.

## Bulletin Officiel Municipal

N° 1

COUÉRON  
11 744 habitants  
Canton de  
St-Etienne-de-Montluc  
Arrondissement  
de St-Nazaire  
Département  
de Loire-Atlantique

Revue d'Information Municipale  
Économique et Touristique  
diffusée gratuitement  
Reproduction et vente interdites

Rédaction - Documentation - Diffusion :  
**Mairie de COUÉRON**

Édition - Publicité :

**AGENCE  
RÉGIONALE  
ÉDITIONS  
OFFICIELLES**

Siège Social : 1, rue de la Grève  
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Services centraux :

Administration - Techniques  
Relations Municipales :  
53, boulevard de Verdun  
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)  
Tél. 380 (lignes groupées)

Bureaux Parisiens :

9, cité d'Hauteville  
PARIS 10<sup>e</sup>  
Tél. PRO 770 63 46  
(lignes groupées)

Imprimerie Spéciale  
du Bulletin Officiel Municipal  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> tri, 1956 - Reg. N° 3490

## avant-propos

par  
**Cyr GRAVE**  
Maire de COUÉRON

Je suis heureux de présenter le premier numéro du Bulletin Officiel Municipal. J'espère que l'essai que nous tentons aujourd'hui aura une suite et que le Bulletin prendra sa place dans tous les foyers de la commune.

Il s'agit, grâce à cette revue, de créer un trait d'union entre nous, la Municipalité et vous tous, Couéronnaises et Couéronnais.

Je crois cette initiative heureuse puisqu'elle offre le moyen, tant désiré, de compléter agréablement l'information des administrés sur tous les problèmes qui peuvent les préoccuper et qui nous sont communs.

Dans un souci constant d'apporter des améliorations à la commune, le Conseil Municipal, avec moi, salue cette publication, nouveau lien direct entre vous et ceux auxquels vous avez bien voulu confier la gestion et les intérêts de votre cité.

Puisse ce Bulletin vous intéresser.



**HORLOGERIE-BIJOUTERIE**  
Grand choix alliances fantaisie et bagues  
de fiançailles

**F. BROSSAUD**  
COUÉRON (L.-A.)

**FUEL ET TRANSPORT** **POULAIN Joseph**  
17, rue Alexandre-Olivier, 17  
**CHARBONS - EAUX GAZEUSES** **COUÉRON (L.-A.) - Tél. 87**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRE :**

GRAVE Cyr

**ADJOINTS :**

LE GUILLOUX Francis : Etat civil ; régies municipales ; eau, égouts, ambulance, bascule, bains-douches, personnel municipal, ateliers municipaux, entretien du matériel et des bâtiments municipaux, sapeurs-pompiers.

LEFEVRE Baptiste : Entretien du matériel et des installations sportives et municipales, harmonie municipale, école de dessin, fêtes et manifestations diverses, stationnement des forains et nomades, droits de place, marchés et stationnement, cimetières et pompes funèbres.

BAUD Marcel : Voirie urbaine et rurale, éclairage public, toutes questions intéressant l'agriculture, acquisitions et aliénations de terrains, électrification des écarts.

CHAUMONT Nadia : Enseignement primaire, secondaire et technique, œuvres post- et pré-scolaires, personnel communal dans les écoles (femmes de ménage, femmes de service), entretien du matériel et des locaux scolaires.

CREMET Jeanne : Cantines scolaires ; gestion et entretien, femmes de service dans les cantines, hygiène et désinfection.

VIAUD Raymond : Bureau d'Aide Sociale, Chômage, finances ; contrôle des comptes et budgets, élections, affaires militaires.

**ADJOINT SPÉCIAL A LA CHABOSSIERE :**

FOUCHER Pierre : Etat civil ; signature et légalisation des actes, police de l'agglomération, stationnement, forains, nomades.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

GUILLEMET Albert	ALLAIS Etienne
SETIER Olivier	MEIGNANT André
DRUAIS Gaston	BOUE Michel
BLANCHARD Alphonse	HAURAY Donatien
BERNARD Georges	HUGUET Jérémie
QUERNEAU Guillaume	BLINEAU Paul
HIOU Georges	JAN René
LENEVEU Pierre	GOULLARD Paul
DAVID Jean	PASQUET Yvette
	LOSTENLEN Michel

**PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS A LA MAIRIE :**

M. GRAVE . . . . le samedi de 10 h à 12 h.  
M. LE GUILLOUX tous les jours de 15 h à 17 h.  
M. LEFEVRE. . . . le lundi de 10 h à 12 h.  
M. BAUD . . . . le jeudi de 10 h à 12 h.  
Mme CREMET . . . le mardi de 15 h à 17 h.  
Mme CHAUMONT . . le jeudi de 16 h à 18 h.  
M. VIAUD . . . . le samedi de 10 h à 12 h.

**A LA CHABOSSIERE  
SALLE DE L'ECOLE DE FILLES**

M. GRAVE . . . . le mercredi de 18 h à 19 h.  
M. FOUCHER. . . . le vendredi de 15 h à 17 h.  
M. BAUD peut recevoir, à son domicile, le dimanche de 8 h à 10 h.

L'Hôtel de Ville.



**MARQUINERIE**  
**ARTICLES FUMEURS**  
**BIMBELOTERIE**

**RAINGEARD**

**PRÈS DE L'ÉGLISE** **JOURNAUX**  
**COUÉRON (L.-A.)** **T A B A C S**  
**P A P É T É R I E**

**TAXI** **CAFÉ DE L'UNION** **AMBULANCE**  
**MARTIN MARIANO**  
LA CHABOSSIERE Téléphone : 12

**R. AUFRAY** • CHARPENTE  
Rue Arsène-Leloup - COUÉRON • MENUISERIE

## LES SERVICES PUBLICS

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

Ouverture des Bureaux : 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 18 h.  
Téléphone : 10 et 29  
Secrétaire Général : M. HUMBERT.

**SERVICES ADMINISTRATIFS**

1<sup>er</sup> Bureau : Administration Générale et Finances - Secrétariat - Enseignement - Courrier.  
Chef de Bureau : M. FOUGERAY.  
2<sup>e</sup> Bureau : Affaires diverses - Etat Civil - Aide Sociale - Chômage - Listes électorales - Enquêtes diverses - Affaires militaires.  
Chef de Bureau : M. TANGUY.

**SERVICES TECHNIQUES**

Travaux - Voirie - Permis de construire - Urbanisme  
Service des eaux  
Directeur des Services techniques : M. BOURHIS.

**POLICE MUNICIPALE - MAIRE**

Brigadier de Police : M. LE RIGUER. Tél. 10 et 29.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Ouverte à Couëron, le jeudi de 9 h à 12 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Ouverte à La Chabossière, le mardi de 14 h à 18 h 30, le jeudi de 14 h à 18 h 30.

**BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX**

Service d'été : de Pâques au 30 Octobre.  
Ouverts tous les samedis de 7 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 et les dimanches et lundis de 7 h 30 à 11 h 30.  
Service d'hiver : du 1<sup>er</sup> Novembre à Pâques :  
Ouverts tous les samedis de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 et les dimanches et lundis de 8 h à 11 h 30.

**LAVOIRS MUNICIPAUX**

Ouverts les lundi, mardi et mercredi de 7 h à 17 h.

**INFIRMIÈRE MUNICIPALE**

7, rue J.-Jaurès. Téléphone : 77.  
Permanences : tous les jours, sauf le samedi : de 13 h 30 à 14 h 30 et de 18 h 30 à 19 h ; le samedi de 8 h 30 à 9 h 30.

**ASSISTANTES SOCIALES**

7, rue J.-Jaurès. Téléphone : 77.  
Permanences : le mardi de 14 h à 17 h, le jeudi de 9 h à 12 h.  
Le Bossis. Téléphone : 98.  
Permanence : le vendredi de 10 h à 12 h.  
La Chabossière, Cité du Berligout.  
Permanence : le mardi de 10 h à 12 h.

**CONSULTATIONS DE NOURRISSONS**

A Couëron, 7, rue J.-Jaurès : le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, de 9 h à 12 h.

A Couëron, le Bossis : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis de chaque mois, de 15 h à 17 h.  
A La Chabossière, Berligout : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, de 15 h à 17 h.

**AMBULANCE MUNICIPALE**

Téléphone : 10 et 29. De jour et de nuit.

**SAPEURS-POMPIERS**

Téléphone : 10 et 29.  
Sous-Lieutenant Chef de Corps : M. AUFRAY.

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Les Epinettes :  
Principal : M. VIALARD, tél. 45.  
Intendant : M. NOUAN, tél. 121.  
Directeur des Etudes : M. GAILLAUD.

**TOURNÉES DE LA PERCEPTION A LA MAIRIE**

Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAVENAY**

Permanence à la Mairie : tous les jeudis et dimanches, de 9 h 30 à 11 h 30.

**BUREAU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Rue Thiers : ouvert tous les jours, sauf le mercredi et samedi, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.  
La Chabossière : permanences les mardi, jeudi et samedi, de 9 h à 11 h 30.



Local des pompes à incendie.

**TENTES «RACLET»**  
MATÉRIEL DE CAMPING  
«LAFUMA» «PLIANFER»

**CAMPING - SPORT**  
**JEANNE PILLET**  
10, rue Henri-Gautier  
— COUÉRON —

**ARTICLES DE SPORTS**  
«LE COQ SPORTIF»  
ÉQUIPEMENT SPORTIF SCOLAIRE  
Téléphone : 122

LITERIE - SIÈGES - AMEUBLEMENT  
REVÈTEMENT DE SOL - MOQUETTE

**E. BÉZIER**

TAPISSIER - LITIER  
4, Rue Marcel Sembat  
COUÉRON - Tél. 93

STORES VÉNITIENS  
TENTURES  
— DEVIS SUR DEMANDE —

# COMMENT

## VIVENT LES COMMUNES ?

Il apparaît que bien peu de personnes savent comment une commune trouve ses ressources pour assurer la marche de ses services et financer les investissements qui décident de son développement.

L'acte fondamental du Conseil Municipal est le budget. Il est préparé par le Maire, étudié par la Commission des Finances et soumis au vote du Conseil Municipal puis à l'approbation de l'autorité de tutelle (pour Couéron, la sous-préfecture de Saint-Nazaire).

Le budget primitif est voté dans les premiers mois de l'année.

En cours d'année, l'assemblée vote un budget supplémentaire, le budget additionnel qui reprend les résultats de l'exercice précédent, complétant ou modifiant le budget primitif en cours au vu des résultats après quelques mois d'exécution.

Quand les budgets sont votés, le maire en est l'ordonnateur, c'est-à-dire, qu'il est chargé d'en assurer l'exécution. Il veille à l'encaissement des recettes et mandate les dépenses.

Mais, s'il en est l'ordonnateur, le Maire n'a aucun droit sur les fonds. Ceux-ci sont sous la surveillance et la responsabilité du receveur municipal (le percepteur). C'est ce comptable, et lui seul, qui paye ou reçoit, après un contrôle approfondi des pièces comptables qui lui sont soumises.

L'exécution de ces deux budgets (primitif et additionnel) donne lieu, après la clôture de l'exercice, à l'établissement du compte administratif qui reflète toutes les opérations financières effectuées durant l'année et qui est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

### LE BUDGET

Cet élément de base des finances communales est divisé en deux parties, tant en recettes qu'en dépenses.

#### La section ordinaire :

Elle retrace les recettes et les dépenses qui se reproduisent annuellement, en un mot, les produits et les charges concernant le fonctionnement de la commune.

#### La section extraordinaire :

Elle comprend les recettes et les dépenses se rapportant à l'exécution des travaux neufs, de grosses réparations, etc... c'est-à-dire, concernant des investissements modifiant le patrimoine communal.

### LES RECETTES

Les RESSOURCES des Communes sont de nature extrêmement variée et peuvent se classer en cinq rubriques, selon leur origine et les modalités de la perception. Ce sont :

- Les recettes fiscales ;
- Les recettes correspondant à un service rendu ;
- Les produits du patrimoine et les recettes diverses ;
- Les subventions ;
- Les emprunts.

### RECETTES FISCALES

Elles sont fournies par les contribuables sans être la contre partie d'un service spécialement rendu ; elles se subdivisent en contributions directes et indirectes.

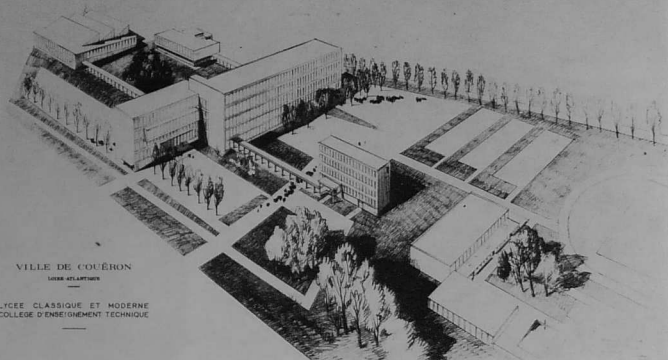
#### Contributions directes :

1. Centimes additionnels.  
Cet impôt tient une place importante dans les recettes communales. Son produit est fonction de deux facteurs qu'il convient de distinguer : l'assiette et le nombre.  
L'assiette de l'impôt est établie sur des bases édictées par la loi ; les assemblées locales ne peuvent pas les modifier.

Toutes les fourchettes scolaires et livres classiques  
Tout le matériel éducatif  
Tous les livres pour bibliothèques et prix

**Librairie GRASLON**  
19, rue Paul-Bellamy, NANTES (L.-A.) Tél. 71-51-09

Mobilier scolaire — Matériel scientifique  
Jeux de plein air  
DEVIS SUR DEMANDE



Maquette du Lycée et Collège Technique.

Le Conseil Municipal ne peut intervenir que pour indiquer la quotité de l'impôt, c'est-à-dire, fixer le nombre de centimes nécessaires à l'équilibre de son budget.

Pour avoir une idée de l'assiette des centimes, il convient d'examiner :

- La contribution foncière bâtie ;
- La contribution foncière non bâtie ;
- La contribution mobilière ;
- La patente.

Pour Couéron, les principaux fictifs ont été fixés de la façon suivante pour 1965 :

— Contribution foncière des propriétés bâties	230,08
— Contribution foncière des propriétés non bâties	129,28
— Contribution mobilière	332,30
— Contribution des patentes	777,01
	1 468,67

Le centime communal vaut donc :  
 $\frac{1\ 468,67}{100} = 14,6867$

Chiffre qui a servi de base pour l'établissement du budget 1965.

#### 2. Centime-le-franc :

Le centime-le-franc est le quotient obtenu en divisant la somme globale à recouvrer sur les contribuables par le total des revenus imposables.

Lorsqu'on a déterminé, pour chacune des quatre contributions le centime-le-franc, autrement dit, le taux de l'impôt, on procède au calcul de la somme que doit payer chaque contribuable.

Le montant de chaque cotisation s'obtient en multipliant la base d'imposition (revenu net et imposable, loyer matriciel, etc...) de chaque contribuable, pour son immeuble ou son appartement, etc..., par le centime-le-franc correspondant.

Les avertissements délivrés par les percepteurs contiennent toutes indications sur les centimes-le-franc.

Pour 1965, à Couéron, les centimes-le-franc étaient de :  
— 15,2 F pour la contribution foncière des propriétés bâties ;

Spécialité de  
Saucissons polonais  
Nantilles - Jambon blanc

— CHARCUTERIE —  
**Guy JUBINEAU**  
7, RUE DE LA MARNE - COUÉRON

**J. MAILLARD - PRIMEURS**  
PLACE DU CHAMP-DE-MARS - COUÉRON (Loire-Atlantique)  
Tous les jours à votre service

**TRANSPORTS**  
Siège social : 127, boulevard Robert-Schumann  
NANTES - Tél. 74-10-10 (4 lignes groupées)

**DROUIN frères**  
DEMÉNAGEMENTS — MESSAGERIES — EXCURSIONS  
AGENCE DE VOYAGES : 4, Place Royale - NANTES - Téléphone : 73-32-51

**Madame OMODEI**  
Pâtisseries Service  
15, rue de la Marne, COUÉRON

PRODUITS CHIMIQUES — COULEURS — VERNIS — PEINTURES  
Ets C. CORVE & A. BEDUNEAU  
Bureaux et Magasins : 7, rue de la Verrerie  
NANTES

⚙️ **BRIQUETERIE MÉCANIQUE DE COUÉRON**  
⚙️ **BRIQUES PLEINES**  
⚙️ **ORDINAIRES ET PAREMENTS**

⚙️ **BRIQUES RÉFRACTAIRES**  
⚙️ **Fernand SERENT**  
MOYE - COUÉRON (Loire-Atlantique) Tél. 3

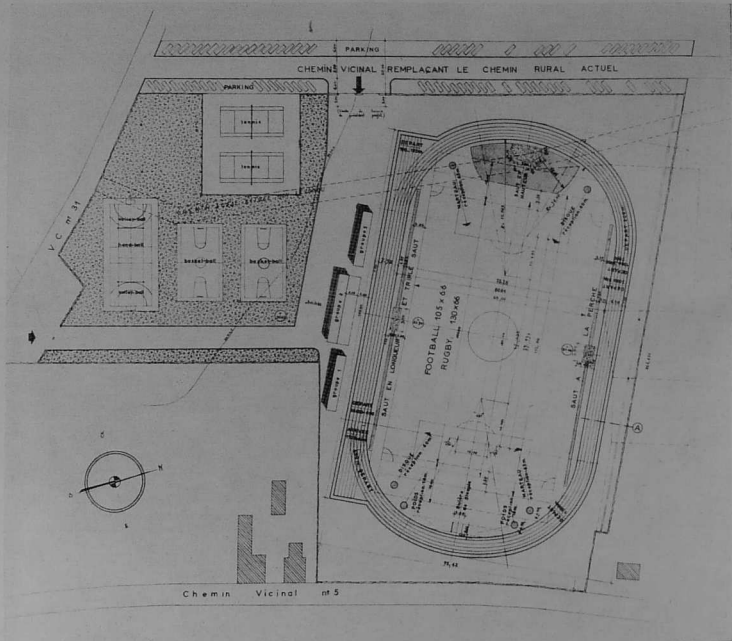
*Meubles d'Art*  
TRAVAUX D'ART

SUR COMMANDE

SCULPTEUR - ÉBÉNISTE - DOREUR

**Roger TUAL**

Atelier : Quai Commandant Lucas, COUÉRON Tél. 91



Stade de la Chabossière. Plan d'ensemble.

— 0,40 F pour la contribution foncière des propriétés non bâties ;

— 69,4 F pour la contribution mobilière ;  
— 8,64 F pour la contribution des patentes.

**3. Taxes communales :**

Les principales taxes facultatives assimilées aux impôts directs sont les suivantes :

— Taxe de déversement à l'égout ;  
— Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;  
— Taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties ;

— Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession.

**Contributions indirectes :**

Les contributions indirectes perçues au profit des collectivités locales comprennent des taxes obligatoires et des taxes facultatives.

Les taxes obligatoires sont :

— Taxe municipale sur les spectacles (dont la moitié va au Bureau d'Aide Sociale) ;  
— Les licences des débitants de boissons ;  
— La taxe locale sur le chiffre d'affaires.

*Associations Sportives, le Stade Municipal a été construit pour vous.*  
**Conservez-le en bon état d'entretien.**

A Couéron, le produit de cette taxe est inférieur à la moyenne nationale et c'est pourquoi, la ville ne perçoit que le minimum garanti, soit 40 F par habitant (469 700 F).  
A titre de comparaison, une autre commune du département, de population identique perçoit trois fois cette somme.

**1. Recettes correspondant à un service rendu.**

Extrêmement variées, ces recettes peuvent se grouper en :  
— Participation des intéressés à certains travaux ;  
— Redevance pour la prestation des services.  
Ces redevances concernent les produits perçus pour les abattoirs, le service des eaux, égouts, droit de pesage, pompes funèbres, ambulance, bains-douches, etc...  
Par circulaire du 15 octobre 1946, page 1578, le Ministère de l'Intérieur s'est exprimé ainsi : « les redevances constituant la contrepartie de services rendus aux particuliers, il est indispensable d'ajuster leurs tarifs de manière à assurer l'équilibre des recettes et des dépenses... ».

**2. Produits du patrimoine.**

Ces produits correspondent aux redevances pour permission de voirie, droits de voirie, droits de place sur les marchés et au produit de la location des immeubles appartenant à la ville.

**3. Emprunts.**

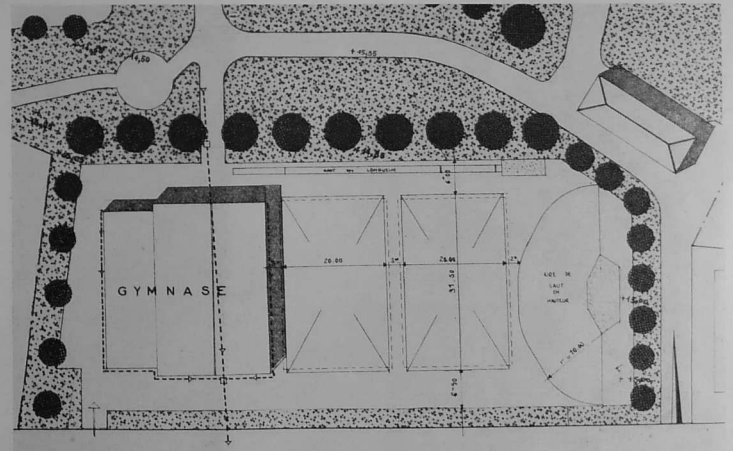
Pour la plus grande partie des travaux d'investissement, les villes se trouvent dans la nécessité de chercher des ressources exceptionnelles et de faire appel à l'emprunt.  
L'emprunt ne peut pas, en principe, être demandé pour des dépenses d'entretien annuelles ou de grosses réparations qui doivent se répartir dans le temps, ni être envisagé pour équilibrer un budget en déficit.

Le volume des fonds procurés par l'emprunt est extrêmement variable chaque année et dépend, d'une part, des possibilités des caisses prêteuses, et d'autre part, pour les caisses publiques, des projets pour lesquels un accord technique et une subvention ont été obtenus des Ministères intéressés.

**4. Subventions.**

Pour faciliter la réalisation de certains travaux, l'Etat accorde aux communes des subventions.  
Le taux de celles-ci est variable suivant la nature du travail. Les plus importantes sont, en général, accordées pour les constructions scolaires.

D'autre part, toutes les villes perçoivent une participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général (état civil, formalités administratives diverses).



Gymnase du centre et Plateau d'Education Physique - Plan d'ensemble.



## CABINET IMMOBILIER M. STOCKER

Membre Chambre Syndicale - Prof. Vente Immobilière et Fonds de Commerce de Loire-Atlantique - Morbihan - Vendée  
11, rue du Calvaire - NANTES - Téléphone : 71-85-74

# les écoles de notre ville



S'il est une préoccupation qui doit retenir l'attention primordiale des élus municipaux, c'est bien celle de la Jeunesse.

Cette préoccupation correspond à l'intérêt majeur d'une collectivité qui doit assurer aux jeunes d'aujourd'hui ce qui leur est nécessaire pour devenir les citoyens de demain.

«Entre tous les problèmes du temps présent, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme et de cœur, c'est le problème de l'éducation du peuple», ainsi s'exprimait Jules FERRY.

Rendons hommage à nos prédécesseurs d'avoir fait leur ce souci, et d'avoir doté notre commune d'un équipement scolaire qui permet à nos enfants de recevoir dans de bonnes conditions, l'enseignement qui les prépare à la vie de demain et qui enrichit leur personnalité.

Car, rappelons-le, si l'Etat assure l'Enseignement avec son personnel, il impose aux communes un rôle important dans le domaine matériel, notamment dans la construction des bâtiments scolaires.

Ainsi pouvons-nous dans ce premier bulletin dresser un bilan élogieux de l'œuvre scolaire réalisée dans notre Ville.

### LES GROUPES SCOLAIRES DU CENTRE

Centre Filles. — Construit en 1939.

Effectif en 1965 : 186 élèves en 7 classes (héberge aussi les « Papillons Blancs », 35 élèves.  
Directrice : Mme JAN (pour 1965-1966).

Centre Garçons. — Construit en 1960.  
Effectif en 1965 : 182 élèves en 6 classes.  
Directeur : M. HUSSENOT.

Maternelle Centre. — Construite en 1960.  
Effectif 1965 : 156 élèves en 4 classes.  
Directrice : Mme PAILLAUD.  
La cantine scolaire du Groupe du Centre sert 495 repas par jour (y compris les élèves du C.E.S. et du C.E.T.).

### LE GROUPE DES ARDILLETES

Construit en 1954.

Filles : 199 élèves en 7 classes.  
Directrice : Mlle LOYER.

Garçons : 213 élèves en 8 classes.  
Directeur : M. GOUILLARD.

Maternelle : 153 élèves en 4 classes.  
Directrice : Mme BIGNON.

La Cantine des Ardillettes sert 190 repas par jour.



Groupe scolaire du Centre :  
Le Réfectoire.

### Imprimerie RICORDEAU FRÈRES

TOUS LES IMPRIMÉS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX  
TRAVAUX DE VILLE - AFFICHES - PROGRAMMES, ETC...  
7, rue de Verdun - Couëron (Loire-Atlantique) - Tél. 118

Faites confiance  
aux fidèles annonceurs  
de cet ouvrage

## Entreprise Nantaise de Transports

LES SPÉCIALISTES DU DÉMÉNAGEMENT PAR ROUTE  
1, RUE SAINT-DENIS NANTES TÉLÉPHONE : 71-20-32

ROUTE  
F E R  
M E R



Groupe scolaire des Ardillettes.

### LES GROUPES DE LA CHABOSSIERE

Filles : Construit en 1927-28.  
253 élèves en 10 classes.  
Directrice : Mme FOUGERAY.

Garçons : Construit en 1954.  
260 élèves en 10 classes.  
Directeur : M. HAUMONT.

Maternelle : Construit en 1961.  
181 élèves en 4 classes.  
Directrice : Mme BOULAY.

La cantine de la Chabossière sert 250 repas par jour.

### LA MATERNELLE DE LA CITÉ NAVALE

Abréviée dans un bâtiment de la Cité : 32 élèves.  
Institutrice : Mlle HUBERT.

### LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Logé dans les bâtiments de l'ex-C.E.G. et dans quelques classes du Groupe de Garçons du Centre.

Effectif : 252 Filles, 222 Garçons, soit 474 au total.  
Principal : M. VIALARD.

### ANNEXE DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA BOTTIÈRE

68 jeunes Filles.  
Assure les fonctions de Directrice pour Couëron : Mme MARGHAND.

### LES RÉALISATIONS QUI VERRONT BIENTÔT LE JOUR

#### LE LYCÉE ET COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MIXTE

L'action du Conseil Municipal appuyée par les Associations de Parents d'élèves va permettre à cet établissement, tant attendu, de sortir de terre en 1966. Il recevra l'actuel C.E.S. et un Collège d'Enseignement Technique mixte. Il est prévu pour recevoir au total 632 Garçons et 816 Filles.

Groupe scolaire de la Chabossière (Garçons).



PEINTURE  
VITRERIE  
DROGUERIE

### G. Prampart

10, RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
COUËRON TÉL. 59

Charcuterie - Rôtisserie

### HENRI MARTIN

LIVRAISON  
À LA DEMANDE

Pl. Aristide-Briand  
Couëron Tél. 30

TERRASSEMENTS MÉCANIQUES  
CONSTRUCTIONS DE ROUTES  
CANALISATIONS — EAU ET ASSAINISSEMENT  
Téléphone - 70-22-56 (lignes groupées)

**SOCIÉTÉ BRETONNE DE TRAVAUX PUBLICS**  
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.560.000 F. Fondée en 1922  
Siège Social et Bureau d'Exploitation : SAINT-NAZAIRE, 71, rue Jules-Guesde  
Agence NANTES : SAINT-HERBLAIN (L.-A.) La Maison Blanche B. P. 115

**BRAUD Frères** \*\*\* QUINGALLERIE GÉNÉRALE \*\*\*  
NANTES Tél. 71-04-06

Le programme pédagogique envisagé est le suivant :  
1<sup>o</sup> Enseignement général court : 90 élèves.  
2<sup>o</sup> Enseignement technique court (mécanique générale, employé de bureau, sténo-dactylo, employé du vêtement, employé de collectivité) : 648 élèves.  
3<sup>o</sup> Premier et second cycles (jusqu'à la 1<sup>re</sup> terminale du secondaire classique et moderne) : 710 élèves.  
Construit sur une superficie de 7 ha 70, l'établissement sera aussi doté de :  
— D'un gymnase de 40 x 20 mètres ;  
— De trois plateaux d'Education physique ;  
— D'une piste de 80 mètres ;  
— De sautoirs, aires de lancer, portiques, etc...  
Coût de l'ensemble de l'Équipement sportif : 1 500 000 F.

**L'ÉQUIPEMENT SPORTIF DU GROUPE DU CENTRE**  
Les travaux commenceront en 1966.  
Cet équipement comprend :  
— Un gymnase de 30 x 20 mètres avec douches et vestiaires. Coût : 515 000 F.  
— Un plateau d'évolution double de 30 x 20 mètres, ainsi qu'une piste de 200 m, des sautoirs, portiques, barres de suspension et poutres d'équilibre.  
Coût : 60 000 F.

**LE STADE DE LA CHABOSSIERE**  
Les travaux de terrassement commencés en Octobre ont dû être suspendus en raison des risques d'enlèvement. Ils reprendront au printemps prochain.  
Seront exécutés en 1966 :  
La pelouse de football } coût 210 000 F.  
Le gros œuvre des vestiaires }  
Ont été demandés au titre du V<sup>e</sup> Plan :  
La finition des vestiaires } coût :  
Les pistes et les sautoirs } 160 000 F.  
Les aires de petits jeux }  
Les clôtures et allées de circulation }

**LE LOCAL DES POMPES A INCENDIE**  
En cours de construction, ce local comprendra :  
— 1 garage ;  
— 1 tour de séchage ;  
— 1 logement de fonction.  
**LES PROJETS**  
Pour répondre aux besoins toujours grandissants de notre population, il faudrait mettre en œuvre de nombreuses réalisations.  
Les idées et les projets ne manquent pas, mais par contre les possibilités de financement font malheureusement défaut.

Pour réaliser, il faut des crédits que l'on ne peut obtenir que si l'État accorde des subventions.  
Mais il convient d'être prêt pour demander en temps utile les inscriptions aux plans d'équipement.  
Dans sa séance du 5 Septembre 1965, le Conseil Municipal a voté une demande d'inscription au plan d'équipement sportifs et socio-éducatif, comprenant en plus des équipements cités précédemment :  
— Un ensemble socio-culturel (maison de Jeunes et salle de Sports) ;  
— Une piscine d'apprentissage dans le périmètre d'im-  
— Une piscine non couverte ; plantation du Lycée ;  
— L'équipement sportif des écoles de la Chabossière ;  
— Une école primaire à Beaulieu avec son équipement sportif ;  
— L'équipement sportif de l'Ecole des Ardillettes.

Actuellement, le Conseil Municipal étudie un certain nombre de projets parmi lesquels on peut noter :  
— La participation à la Maison de Retraite pour les personnes âgées ;  
— Les lotissements communaux et la construction de logements locaux ;  
— Les problèmes de distribution d'eau ;  
— L'extension du réseau d'égout ;  
— Les réfections des voiries urbaines et rurales ;  
— Les espaces verts et jardins publics ;  
— L'équipement sanitaire et social ;  
— Les zones à industrialiser et à urbaniser ;  
— Le remembrement des terres, etc...

**MAISONS SÉLECTIONNÉES**

- Grains, Engrais, Oignons à fleurs, Distributeur Vilmarin - Outils Wolf, **HENRI DAUBIN**, 4, place du Champs-de-Mars, COUÉRON. Tél. 71.
- Spécialités de boudins et saucisses espagnoles, Charcuterie **J. RUELLOU**, La Chabossière. Tél. 5 Couéron.
- **BRET F.**, La Chabossière. Tabacs, journaux. Librairie, papeterie, parfums.
- **J. MICHAUD**, boucher, COUÉRON. Tél. 22. Livraison à domicile.
- **Horlogerie-Bijouterie J. BURBAN**, 5, rue du 4-Septembre, COUÉRON.
- **Librairie-Papeterie A. LECLERCQ**, Maison de la Presse et du Disque, COUÉRON. Tél. 119. Articles scolaires.

**charbons fuel LOUIS FUZEL bois transports**  
LE CHAMP-CHAMPAGNE, OU 2, RUE ARSÈNE-LELOUP - COUÉRON - TÉL. 17

**TEINTURERIE NOUVELLE** Teintures • Nettoyages • Deuilts Travail soigné et rapide (sur demande)  
confiez vos vêtements à **M<sup>lle</sup> Yvette BERNARD** • Dépôt Couéron • Rue de la République et LA CHABOSSIERE

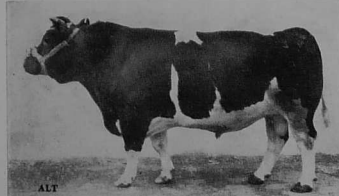
**Couéron agricole**

**SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE**

Couéron est partagé entre val et coteau. Son territoire s'étend des rives de la Loire au flanc duillon de Bretagne et la proximité de Nantes situe cette commune en prolongement de banlieue.  
Aujourd'hui Couéron, qui est à vocation plus industrielle qu'agricole, connaissait autrefois la position contraire. On peut même considérer que les proportions se trouvent totalement inversées.  
Couéron s'étend sur 5 400 hectares, mais la culture ne dispose pratiquement que de 3 500 hectares.  
On y trouve deux types principaux, et tout à fait différents de terrain :  
— En vallée: des terres et alluvions ;  
— En coteau: une terre légère mais rocailleuse.  
A cela s'ajoute une partie de lande de nature tout à fait différente.

**VOCATION AGRICOLE**

A l'origine la vallée était exclusivement herbagère. Le coteau se destinait à une polyculture à prédominance de vignes et céréales. L'évolution des techniques agricoles a fait que la vallée reste encore à prédominance herbagère, mais que les prairies artificielles ont gagné les coteaux, les cultures fourragères supplantant vignes et blés.  
La production animale tient dans cette réorganisation des exploitations une place essentielle :  
— En 1955: 1 713 bovins étaient recensés ;  
— En 1964: on en compte 2 334.  
**La production laitière** constitue 75 % du revenu agricole.  
L'élevage se situe vers 10 % et intervient en partie pour renouvellement du cheptel laitier.  
Le complément du revenu est fourni par les vignes - blés - pommes de terre - aviculture, pour une majeure partie en auto-consommation.  
Par nécessité les productions fourragères, qui occupent à peu près 75 % des activités de l'exploitation interviennent, en transformation laitière.



TAUREAU DE RACE FRANÇAISE FRISONNE appartenant à collectivité à tous les agriculteurs de Couéron

**MÉCANISATION**

En 1955 le parc des tracteurs de la commune était évalué à 11 unités. En 1964 on en dénombre 31 qui se répartissent ainsi :  
— En propriété individuelle: 24 ;  
— En co-propriété à deux: 6 ;  
— En co-propriété à trois: 1 ;  
— 71 agriculteurs utilisent les services de la C.U.M.A. ;  
— 53 agriculteurs utilisent ceux de l'entreprise ;  
— 29 agriculteurs en sont encore à la traction animale.  
La traite électrique est passée de 2 unités en 1958 à 13 en 1965. Il faut aussi noter l'apparition du matériel d'ensilage: 2 machines, sur la commune ont été utilisées en 1965 par 7 exploitations.  
L'entreprise assure également moissonnage et battage, à 90 % en combiné.

**COMMERCIALISATION**

Le lait, production capitale, est vendu sur trois secteurs :  
— Industrie de transformation coopérative ;  
— Industrie de transformation privée ;  
— Lait de consommation.  
La production bouchère, négociée surtout en circuit direct, est constituée par les vaches de réforme, veaux d'engraissement et quelques animaux de croisement industriel.  
On négocie également une faible part d'excédents de culture.  
Les principaux achats sont constitués par les engrais-concentrés d'élevage-graines fourragères, dont le principal tonnage est acheté en groupement.

**ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

Partie des années d'entre-deux guerres, l'organisation alors embryonnaire de l'agriculture se limitait à la Coopération-Syndicalisme et crédit.  
Son développement se situe après le conflit 1939-1945.  
En 1956, le Groupement de défense des Maladies animales prenait naissance.  
Aujourd'hui la totalité du cheptel est indemne de toute maladie, assurant aux produits une plus grande qualité.  
En 1957, une Coopérative de matériel agricole était créée.  
Suivaient les Groupements de Vulgarisation qui avaient pour résultat l'adhésion massive au contrôle laitier.  
On s'associait pour des achats en commun et aujourd'hui 85 % des exploitants ont adhéré à la F.S.D.E.A.  
La Mutualité couvre la quasi totalité des exploitants et les Mutuelles garantissent les principaux risques.

**CONDITION D'EXPLOITATION**

Les modes de faire-valoir :	
— En direct (propriété) . . . . .	65
— En fermage . . . . .	38
— En association . . . . .	3
— Modes associées (propriété fermage) . . . . .	78
Total . . . . .	144

**STARGAZ**  
**PÉTROGAZ**  
**CHARBON**  
**- BOIS -**  
**- FUEL -**  
**TRANSPORTS**

Lucien ETRILLARD

**A LA MÉTAIRIE**  
**COUÉRON - LA CHABOSSIERE**

LIVRAISONS RAPIDES  
PAR TOUTES QUANTITÉS

**DROGUERIE DU CHATEAU**  
**MARTINETTY POGU & C<sup>IE</sup>**  
10, allée du Port-Maillard - NANTES - Tél. 71-46-11  
Verres à vitres - Peinture - Brasserie  
Produits d'entretien - Plastique

charbons et fuel **P. LAGADEC** bois - transports 110, RUE HENRI-GAUTIER COUÉRON (L.-A.) TÉLÉPHONE : 40  
 correspondance S.N.C.F.

Pourquoi payer plus cher ? 100 Mobiliers en magasin, les moins chers de l'Ouest CARAVANES PROMENADES & HABITATIONS CHEZ **BRETÉCHER**  
 ● ENTRÉE LIBRE ● LONGS CRÉDITS 100, Rue Henri-Gautier — COUÉRON — Tél. 39



VUE AÉRIENNE DE LA PARTIE NORD DE LA COMMUNE - Un exemple du morcellement des exploitations

(Photo : CENTRE DE DOCUMENTATION DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES)

**Ets REFFÉ** MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION  
 PONT - ROUSSEAU TOITURES EN CIMENT, PARPAINGS  
 Tél. Nantes 75.46.54 - 75.41.95 PLANCHERS OMNIA  
 CARREAUX ET DALLES GRANITO

**boucherie Mouilleau** achats  
 COUÉRON (L.-A.) - TÉL. 69 ventes  
 détail

**g. martin** CARROSSERIE AUTOMOBILE  
 Le Pont-de-Beaulieu - COUÉRON - Téléphone : 130  
 SERRURERIE

**A. BOURDAIS** CHAUSSURES : Hommes - Dames - Garçons — Spécialité de chaussures d'enfants  
 7, rue Henri-Gautier, Couéron Grand Choix de Chaussures Sport - Foot-Ball - Tennis - Basket - Cyclisme  
 Artisan Cordonnier Toutes réparations TOUJOURS À VOTRE SERVICE...

Répartition des exploitations. Par tranches de surfaces et selon la personne du chef d'exploitation :

Tranches de surface en ha	Masculins	Féminins
0 à 5 ha. . . . .	30	6
5 à 10 ha. . . . .	44	5
10 à 15 ha. . . . .	30	2
15 à 20 ha. . . . .	28	2
20 à 25 ha. . . . .	16	2
25 à 30 ha. . . . .	6	1
30 à 35 ha. . . . .	2	1
35 à 40 ha. . . . .	3	—
40 à 45 ha. . . . .	1	—
45 à 50 ha. . . . .	1	—
50 et plus . . . . .	—	—
	161	19

La superficie de référence (12 ha 32) ne concerne ainsi que les tranches supérieures à 15 ha soit (184-120) de superficie inférieure) = 64 exploitations de plus de 15 ha.

**LA POPULATION**  
 (Pyramide des âges des Chefs d'exploitation)

Âges	Hommes	Femmes
Moins de 20 ans . . . . .	—	—
20 à 24 ans . . . . .	—	—
25 à 29 ans . . . . .	3	—
30 à 34 ans . . . . .	15	1
35 à 39 ans . . . . .	24	3
40 à 44 ans . . . . .	25	1
45 à 49 ans . . . . .	13	1
50 à 54 ans . . . . .	16	3
55 à 59 ans . . . . .	19	4
60 à 64 ans . . . . .	18	2
65 à 69 ans . . . . .	11	3
70 à 74 ans . . . . .	8	1
75 à 79 ans . . . . .	6	0
	158	19

On peut aisément constater le vieillissement de l'agriculture.

**Personnes ayant une autre activité :**  
 On en dénombre 10 sur la commune de Couéron et qui se répartissent ainsi :

Entrepreneurs . . . . .	2
Ouvriers (industrie-commerce) . . . . .	28
Fonctionnaires . . . . .	2
Commerçants . . . . .	5
Autres catégories . . . . .	3
	40

**LES VŒUX DE L'AGRICULTURE...**

Ce que veut l'agriculteur Couéronnais ?  
 — C'est gagner sa vie et assurer à sa famille des conditions plus décentes ;  
 — Une organisation de son travail qui l'autorise à bénéficier de sa part de loisirs ;  
 — Des moyens de relation (téléphone au niveau de chaque village important) ;  
 — L'eau à chaque exploitation ;  
 — Un réseau routier qui supprime tous les chemins encore non carrossables ;  
 — De profondes améliorations de son habitat ;  
 — Des échanges fréquents avec les autres catégories de la société.  
 Mais surtout, des conditions plus rationnelles d'exploitation sous forme de remembrement des terres, aujourd'hui, excessivement morcelées (se reporter au cliché aérien trop significatif d'un secteur de Couéron), ce qui apporterait une meilleure rentabilité de son exploitation.

Les jeunes agriculteurs sont encore plus attachés à ces problèmes, leur avenir y étant étroitement lié ; surtout en vertu des concurrences les plus diverses qu'ils auront à subir.  
 Pour leur permettre de s'incorporer à la vie économique moderne avec quelques chances de succès, ils demandent des prêts d'installation à très long terme.

Les exploitations, quel que soit leur âge, demandent un statut qui leur garantisse le droit et la sécurité d'exploitation sous forme d'aménagement des baux.

Ils souhaitent enfin, le rattachement des terres vacantes aux exploitations qui les bordent.

**... ET SES CRAINTES**

L'agriculteur Couéronnais ne voit pas, sans quelque inquiétude, l'extension des zones urbaines et industrielles de Nantes, laquelle situe désormais Couéron en toute proche banlieue.

**Les répercussions sont d'ailleurs multiples :**

La destination de ces terres aux zones industrielles crée un mouvement de hausse excessive qui influe aussi bien sur les achats que location de terre.

Les charges subissent de parallèles fluctuations, ne faisant qu'altérer la rentabilité des exploitations.

**Autre répercussion d'ordre moral :**  
 L'obligation pour nombre d'agriculteurs Couéronnais d'abandonner leurs terres, de s'expatrier ou de reconvenir péniblement leurs exploitations.

**SA VÉRITABLE POSITION**

On prête trop volontiers à l'agriculteur des richesses qui n'en sont pas. On a tendance à penser que le cheptel, le matériel et dans certains cas la propriété (parfois imposée), représentent autant de capitaux, alors qu'ils ne constituent en vérité qu'un outil indispensable de travail qu'il lui faut rentabiliser.

Il est d'ailleurs prouvé que le revenu de ces investissements imposés (et souvent empruntés) n'ont, à capital égal, aucune relation possible avec les revenus des autres secteurs de l'économie.

**COUVREUR Eugène PIRE ZINGUEUR**  
 LE TERTRE-DU-BAGIEILLER - COUÉRON - TÉLÉPHONE : 75

**AUBERGE DU CHEVAL BLANC**  
 HOTEL - CAFE - RESTAURANT - SA BONNE TABLE  
 COUÉRON (Loire-Atlantique) Tél. 34

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PUBLICS  
ET DE BATIMENTS

**F. DEVIN & C. LEMARCHAND**

\_\_\_\_\_ SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.520.000 F \_\_\_\_\_

**Route de la Garde - NANTES - Tél. 74-50-62**

Agences à SAINT-NAZAIRE - Tél. 70-09-42 - ALENÇON - Tél. 14-70 et 14-71 - LORIENT - Tél. 64-47-07  
AVON - Tél. 931-24-94

**GÉNIE CIVIL**

**CANALISATIONS EAU ET GAZ**

**ASSAINISSEMENT**

**TERRASSEMENTS**

**Yves CHATEAU** ★ BOULANGERIE - PATISserie - CONFISERIE ★ Spécialité de **BRÛLÉCHES VENDÉENNES**  
 LA CHABOSSIERE-EN-COUËRON (Près Église) - Tél. 3

## Les grandes périodes de l'Histoire de Couëron

L'histoire locale de Couëron est un champ d'investigation fertile. Les événements de l'histoire générale y ont à peu près tous leur réperçusion, et pour certaines périodes, les documents sont d'importance.

Sur les origines, deux hypothèses : le nom de Couëron (qui s'écrivait autrefois Couiron) vient-il de « Corbalon » puissant part de commerce des Vénètes dont les historiens de l'antiquité évoquent ce qui n'était déjà en leur temps qu'un souvenir ? Vient-il du terme breton « Coel-run » ? On ne peut formuler de certitude.

Le premier texte réellement historique concernant notre commune se trouve au cartulaire de l'abbaye de Redon, il date de l'an 849, c'est un acte de donation faite à l'abbaye et nous avons ainsi les noms des couëronnais les plus lointains que nous puissions connaître : le propriétaire, Cadatan — un nom breton —, les esclaves attachés au domaine : Siemar, Sicbalt, Emaer, Gondram, Dagolena, Sicbaladna — des noms nordiques ou germaniques —.

Plus tard, ce sont des chartes de la puissance baronnie de Rez, le don du four banal de Couëron aux Templiers en 1246, l'octroi d'un marché tous les vendredis à Couëron fait à « Guille de Rez » par l'un des compétiteurs de la Guerre de Cent Ans ; Charles de Blois, le château de Beaulieu qui sera la propriété des seigneurs de Rieux, serviteurs illustres de Charles VII.

Et puis, à Couëron, l'histoire nous signale Gazoire, résidence occasionnelle des ducs de Bretagne; François II y signa un important traité, il mourra le 9 septembre 1488 dans la maison de Robert Drouais dit un manuscrit de 1527, et ses entrailles seront enterrées en la vieille église de Couëron.

Les fiefs de la Renaissance nous sont connus : la branche cadette des Rohan-Guéméné hérita des Rieux la seigneurie de Beaulieu dite châtellenie de Couëron; les marquis de la Musse (finirent le Port-Launay et la vallée qui a gardé leur nom. Le fief de la Botardière est une conquête sur les landes et la forêt; celui de Bougon est d'une plus vieille implantation.

Les paysans couëronnais d'ailleurs cultivent la vigne, les vignes rouges surtout, dont le fameux clos du Berligout planté de céps venus de Bourgogne, ils élèvent du bétail; des « bargers » pêchent en Loire; des maritimes s'affairent à la navigation et le commerce est en expansion.

Mais cette expansion des commerçants et des marins éclate surtout après la prise de La Rochelle par Richelieu, parce qu'à cette date Nantes devient le premier port de l'Europe et Couëron est son port de transit : on y transfère, depuis les navires étrangers — les galottes hollandaises surtout — sur des chalands les marchandises qui remonteront le fleuve, ou bien l'on embarque celles qui partiront outre-mer.

Une bourgeoisie locale se crée, en désaccord parfois avec la classe paysanne car on se dispute la propriété commune des

pâturages, il y aura des troubles, alors les couëronnais devront assumer le logement des troupes et forces de police.

C'est pourtant cette bourgeoisie locale qui va faire la grande Révolution avec Charles Leray pour premier maire de Couëron, Loyer du Puygaudeau, Perchais, juge de paix, Jobert, oubergiste, Martin-Davais, notaire, Appel, boucher, plus tard Vallin et Audubon, et Barbet, menuisier qui est le correspondant du comité révolutionnaire de Nantes; avec aussi le recteur Tardiveaux qui fut l'orateur le plus remarqué de la Société républicaine couëronnaise et dont nous possédons des discours. On notera l'arrestation de Ballan, directeur de la Verrière, de Landais du Pé et de quatorze nobles ou de leurs amis, l'invasion des Chouans en 1793 et en 1795, le retour à Beaulieu de Gabriel de Trévelec dont la fuite s'achève en roman d'amour.

L'histoire de Couëron c'est aussi la période tension et de rançours de la Restauration, car la « Terreur » et la « contre-Révolution » ont leurs séquelles. Mais cette période est cependant une longue période où les fusils se taisent, où les relations avec l'Angleterre sont meilleures, et cela compte pour Couëron : c'est le moment du grand essor industriel de la région : les Forges de Basse-Indre s'implantent.

Après les deuils de 1870 les Fonderies et Laminiers de Couëron s'installent à leur tour et vont fusionner avec la Société des mines de plomb argentifère de Pontgibaud.

La population, qui avait décliné en l'an VII et surtout à partir de l'an XII, s'accroît, malgré la fermeture de la Verrière, Couëron devient une cité industrielle, la vie politique est plus intense, malheureusement classe ouvrière et classe paysanne évoluent différemment. En 1889, un jeune avocat qui s'est fait connaître à Couëron en plaçant au sujet d'un crime commis sur notre territoire obtient un succès électoral considérable alors qu'il est battu partout ailleurs (sauf à Trignac) : il s'appelle Aristide Briand.

En 1906 une grève dure et prolongée arrête l'usine et mobilise la population couëronnaise; et puis survient la guerre de 1914.

Après 1918 le fait marquant est l'apport de la main-d'œuvre d'immigration, des cités se construisent, les services communs se développent.

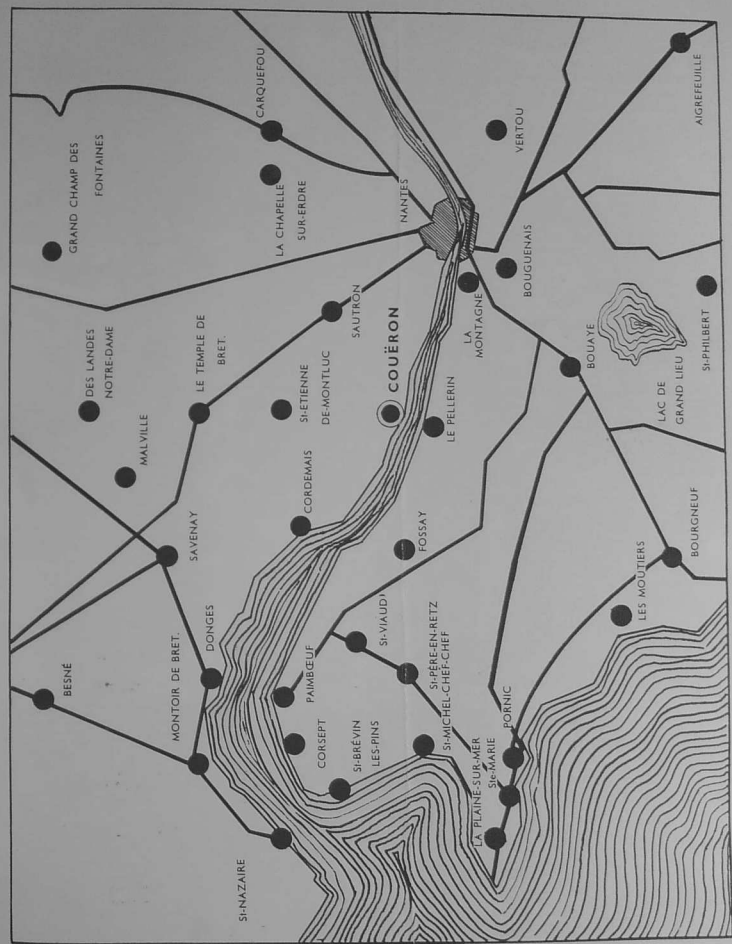
Viendra 1939 et puis l'occupation. Couëron a sa part de résistances, de déportations; arrestations, désertions de marins polonais, aide aux aviateurs alliés.

Ces multiples périodes sont le schéma de notre histoire locale, chacune d'elles pourrait se développer en chapitres. Elles témoignent de la part prise par chaque génération dans la construction du monde dont nous sommes les continuateurs. Puisseons-nous, chacun de nous à notre place de citoyen, être des artisans à la hauteur des tâches qui à notre tour nous échoient.

**Faites connaître notre région en envoyant une fois lue, cette revue à un parent ou un ami!**

■ **CHARCUTERIE C. TREGRET** ■  
 Place du Marché - 4, rue Jean-Jaurès, **COUËRON** Tél. 43

CAFÉ-BAR - son gros plan, son muscadet Tél. : 13 La Chabossière VISITEZ A CÔTÉ SON MAGASIN  
**LOUIS BROCHOIRE** LA CHABOSSIERE-COUËRON **tous articles**



COUVERTURE  
ZINGUERIE  
INSTALLATIONS  
SANITAIRES

**plomberie - chauffage central**

**P. PAPEET**

11, Petite Avenue de Longchamp — NANTES — Téléphone : 74-00-06



**BALANCE - BASCULE - PESAGE INDUSTRIEL**  
**DÉPANNAGE RAPIDE - RÉPARATIONS**  
**HOPITAUX - MARAICHERS - LABORATOIRES**

**MAGASIN ET BUREAUX**

2, Rue G.-Veil — NANTES — Tél. : 73-44-44

**ATELIER**

13 bis, Place Viarme — NANTES — Tél. : 71-76-30



Depuis sa fondation en 1867,  
l'Agence de « L'UNION » à St-ÉTIENNE-de-MONT-LUC est toujours à votre service

**ASSURANCES DE TOUTES NATURES**  
**VIE — RETRAITE**

Tél. : 13 - SAINT-ÉTIENNE-DE-MONT-LUC

**TOUS LES RISQUES EN UN SEUL CONTRAT**  
**LELORD - MÉTAYER**

Tél. : 74-18-91 - NANTES

CORSETS ORTHOPÉDIQUES  
CORSETS — GAINES  
SOUTIENS - GORGE  
CEINTURES — BANDAGES  
BAS POUR VARICES  
ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE

**CHIRURGIE — BANDAGES — ORTHOPÉDIE**  
Ancienne Maison Rochet

**LEPAROUX & CIE**  
32, Rue de Verdun — NANTES — Tél. : 71-99-12

**ATELIERS DE FABRICATION ET DE RÉPARATION**  
32, rue de Verdun et 19, rue des Petites-Ecuries

**AUTO-ÉCOLE**  
**NANTES-DERVALLIÈRES**

81, rue de la Contrie, 81  
Tél. 73-38-97 - **NANTES**

**Au forfait ou la leçon 12 francs et 18 francs**

réservé par son d'insertion n° 102371